

TRIBUNE DE LA CGT

LA SANTE A UN COUT MAIS N'A PAS DE PRIX ALORS ... AGISSONS !!!!

Nous sommes dans une crise sanitaire Historique à l'échelon national et international avec un pic épidémique qui n'est toujours pas atteint en OCCITANIE. Une crainte à appréhender, à anticiper à la lecture de « l'Épreuve épouvantable » qu'ont déjà vécu et vivent encore les peuples de Chine depuis plusieurs mois, d'Italie et d'Espagne depuis plusieurs semaines, et du nord de la France depuis plusieurs jours ...

Dans ce contexte qualifié de « guerre » par le Président de la République, les personnels de la santé, de l'Action Sociale, des EHPAD, de l'Aide à domicile (ces dernières, malgré les annonces faites ce week-end par le Ministre de la Santé, Olivier VERAN, ne font pas partie des personnes prioritaires pour bénéficier de masques de protection auprès des pharmacies), mais également de toutes les activités essentielles grande distribution et commerces alimentaires, l'agroalimentaire, les transports, la logistique, les pharmacies, l'information, des fonctionnaires de l'état et les territoriaux, ainsi que des agents de l'énergie, de l'eau, des déchets, de la poste, les pompiers, etc ... sont en première ligne de cette guerre.

La seule « arme » qui semble faire consensus est le confinement pour limiter l'interaction et éviter la propagation !

Aujourd'hui, nous apprenons avec « stupéfaction » que des directions d'entreprises dans plusieurs secteurs « non essentiels » organiseraient la reprise d'activité de production, comme AIRBUS, faisant même pression sur l'ensemble de sa filière de sous-traitance AERONAUTIQUE.

**Nous, Secrétaires Généraux des syndicats CGT du secteur sanitaire et médico-social d'OCCITANIE, alertons sur l'Irresponsabilité d'une telle perspective et la présente n'est pas de dénoncer un SCANDALE SANITAIRE mais bien d'éviter une CATASTROPHE SANITAIRE !
Reprendre l'activité serait suicidaire pour toutes et tous !**

- Face à une pénurie de masques, toute entreprise non essentielle appliquant les mesures de protection pour reprendre son activité le ferait de fait aux dépens de salariés des secteurs essentiels dépourvus de ces matériels.
- Pire, face à un manque d'équipements et de capacité notamment en lits de réanimation, la reprise d'appareils de production massifs alimenterait inévitablement la propagation du Virus entraînant la saturation des unités hospitalières dans chacun des territoires, obligeant à des choix inhumains de priorité des soins.
- Tous les secteurs « non essentiels » dans leur ensemble sont concernés mais, à valeur d'exemple, rappelons le poids prépondérant de la filière aéronautique sur l'ancienne région Midi Pyrénées avec plusieurs entreprises constituant des concentrations d'effectifs massifs et souvent les premiers employeurs du secteur privé dans plusieurs départements.

Nous, Secrétaires Généraux des syndicats CGT du secteur sanitaire et médico-social d'OCCITANIE, ne comptons pas laisser les salariés dans leur entier constituer la chair à canon et ceux des secteurs essentiels la 1^{ère} ligne sacrifiée de cette guerre !

Nous exigeons des moyens très urgents pour leur protection et le dépistage ! Nous exigeons aussi le dépistage et des soins de qualité pour toute la population !

Si votre travail n'est pas immédiatement nécessaire à la lutte contre la maladie et à la vie confinée, ne sortez pas de chez vous !

L'heure est à la fermeture et à l'arrêt immédiat de l'ensemble des activités non essentielles !

Pour cela, nous appelons à la responsabilité des pouvoirs publics qui doivent agir sans « ambiguïté » et prendre réellement toutes les mesures nécessaires pour que le confinement soit généralisé et efficace. Le principe de précaution implique l'interdiction des licenciements et le maintien intégral des salaires avec l'octroi immédiat et sans délai du dispositif de chômage partiel afin de permettre aux salariés des entreprises « non essentielles » de subvenir à leurs besoins fondamentaux et à ceux de leurs familles.

Pour autant, l'arrêt de chaque appareil sous-entend aussi d'avoir fait vivre l'intelligence collective au travers de la question de la réorientation de la production ou du service, pour apporter le cas échéant, une éventuelle contribution à la réponse aux besoins de la période.

Depuis des années, les soignants ne cessent de combattre les restructurations, les choix politiques de baisses d'effectifs, de fermetures de lits, des baisses de dotations à la recherche. Ils manifestent leur souffrance, exigent des revalorisations de leurs salaires très bas et alertent sur les conséquences sanitaires de ces choix. Les effets d'annonces, les promesses pour aujourd'hui et demain ne suffisent plus ! Cette situation n'est que le reflet du jusqu'au-boutisme "fou" et irresponsable d'un capitalisme, mondialisé, financiarisé, court-termiste privilégiant la course aux profits au détriment de l'intérêt général.

La période dramatique que nous vivons confirme que les fondamentaux de notre société doivent changer pour que nous ne vivions « plus jamais ça ». La première richesse de ce pays, ce sont les Femmes et les Hommes qui y vivent et qui y travaillent. La situation démontre que certaines activités sont indispensables, stratégiques et doivent être définitivement retirées du champ de la marchandisation et de la concurrence. Les salariés, en première ligne aujourd'hui, sont ces travailleuses et ces travailleurs depuis longtemps dénigrés et sous-payés (fonctionnaires, caissières de supermarchés, livreurs, salariés des plateformes, personnel hospitalier, aide et maintien à domicile...). Ils mesurent jour après jour leur place et leur rôle dans la société et tout un chacun mesure qu'il ne pourrait pas vivre sans eux. Leurs activités doivent être sanctuarisées comme un bien commun et les personnels protégés par un statut qui témoigne de la reconnaissance que nous devons avoir pour leur travail.

Au travers de cette prise de conscience générale, il s'agit maintenant de se hisser à la hauteur de la période tant au national qu'à l'international et d'organiser la Résistance capable d'apporter la perspective d'un projet de société permettant d'affronter le présent et bâtir l'avenir ! C'est tout le sens de la Tribune de vendredi de 18 responsables d'organisations syndicales, associatives et environnementales lançant un appel « à toutes les forces progressistes et humanistes [...] pour reconstruire ensemble un futur, écologique, féministe et social, en rupture avec les politiques menées jusque-là et le désordre néolibéral » : « Plus jamais ça ! Préparons le jour d'après ».

Comme l'indique les statuts de la CGT, « *Les mutations du monde et des sociétés appellent de nouvelles conquêtes sociales garantissant les droits fondamentaux des personnes et le respect des peuples, assurant que les richesses, fruit du travail des hommes, financent le progrès social, le bien-être et qu'elles concourent, au travers d'un nouveau type de développement, à la sauvegarde de la planète.* »

Cette rupture impérative impose de sortir immédiatement du carcan mortifère d'une société d'un temps passé. Nous condamnons les discours du gouvernement visant à préparer les Peuples à payer l'addition, et bien entendu, les actes consistant à poursuivre, après le 49.3, son action « forcenée » de destruction massive des droits sociaux en procédant dans l'urgence par ordonnance, en profitant de la crise sanitaire, pour détruire notre droit du travail et l'augmenter par exemple le temps de travail à 60H par semaine !

Comment ne pas s'indigner du seul discours culpabilisateurs répressif au travers d'un confinement révélant le premier effet de la précarité, de la pauvreté, et première source d'inégalité, en l'occurrence, la situation intolérable du mal logement, voir l'absence de logement pour certains, dans notre pays ?

Le temps est à organiser la société pour économiser, protéger les travailleurs et les travailleuses des secteurs « essentiels » pour le bien de tous. Les mesures qui vont dans un autre sens sont inacceptables.

Nous secrétaires généraux des syndicats CGT **du secteur sanitaire et médico-social** de la Région appelons à :

- La fermeture des sites de travail ne participant pas à la production, au transport et à la distribution des biens essentiels à la population. Seules doivent être réquisitionnées des entreprises permettant la production des moyens de protection, de matériel de soins et la fabrication des tests de dépistage.
- L'augmentation massive de moyens de financement de nos hôpitaux
- La réouverture immédiate des lits supprimés et l'embauche massive de personnels soignants avec une augmentation immédiate des salaires
- Le retrait immédiat de la loi d'urgence sanitaire.

**« LE PRESENT ET L'AVENIR SONT ENTRE NOS MAINS. SOYONS UNIS, MOBILISES.
AUJOURD'HUI, DONNEZ VOS MASQUES, DEPOSEZ VOS OUTILS DE TRAVAIL ET RESTEZ CHEZ
VOUS, POUR VOUS PROTEGER ET NOUS PROTEGER TOUS,
POUR DEMAIN, ETRE PLUS FORT POUR IMPOSER, ENSEMBLE, UNE AUTRE SOCIETE
ET VIVRE « DE NOUVEAUX JOURS HEUREUX !!!! » »**

SIGNATURES des syndicats CGT de :

Centre Hospitalier d'Albi (81), Centre Hospitalier d'Alès Cévennes plus leurs EHPAD (30), Centre Hospitalier Ariège Couserans - CHAC (09), Centre Hospitalier d'Auch (32), Centre Hospitalier d'Ax les Thermes (09), Centre Hospitalier de Bagnols sur Cèze plus leur EHPAD (30), Centre Hospitalier Bassin de Thau (34), Centre Hospitalier de Beaucaire Tarascon plus leurs EHPAD (30), Centre Hospitalier de Béziers (34), Centre Hospitalier de Bagnères de Bigorre (65), Centre Hospitalier de Bigorre (CH Tarbes/CH Lourdes) (65), Centre Hospitalier de Gaillac (81), Centre Hospitalier de Graulhet (81), Centre Hospitalier Intercommunal des vallées de l'Ariège – CHIVA (09), Centre Hospitalier de Lézignan (11), Centre Hospitalier Spécialisé du Mas Careiron (30), Centre Hospitalier le Montaigu (65), Centre Hospitalier de Montauban (82), Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier (34), Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes plus leur EHPAD (30), Centre Hospitalier de Perpignan (66), Centre Hospitalier de Ponteils et Brésis plus leur EHPAD (30), Centre Hospitalier de Pont St Esprit plus leurs EHPAD (30), Centre Hospitalier de Thuir (66), Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse (31), Centre Hospitalier d'Uzès plus leurs EHPAD (30), Centre Hospitalier du Vigan plus leur EHPAD (30), EHPAD Henri Granet Aramon (30), EHPAD de Beauvoisin (30), EHPAD Alfred Sihol et Maison de secours de Bessèges (30), EHPAD Les Glycines Lasalle (30), EHPAD Dr Paul Gache les Angles (30), EHPAD la Capitelle Meynes (30), EHPAD Devillas à Quissac (30), EHPAD Rabastens (81)EHPAD les Lavandines Roquemaure (30), EHPAD Maréchal de Castellane Port Vendres (66), EHPAD de Mirepoix (09), EHPAD des portes d'Ariège (Saverdun-Mazeres) (09), EHPAD Résidence du Vidourle à Sauve (30), EHPAD Pié de Mar St-Hippolyte-du-fort (30), EHPAD les Cistes St Quentin la poterie (30), Polyclinique de l'Ormeau (65), Clinique Fonfroide (34), Clinique Propara (34), Clinique Bourges (34), Clinique du Millénaire (34), Clinique du Parc (34), Clinique du Pic Saint Lou (34), Clinique Saint Martin de Vignogouls (34), Clinique Via Domitia (34), Association départementale des Pupilles de l'enseignement public – ADPEP (34) - Foyer départemental de l'enfance et de la famille (34), Foyer d'accueil départemental des enfants (30), Foyer départemental d'accueil des familles à Nîmes (30), Institut Médicoéducatif du Château d'Urac

(65), Maison d'enfants à caractère social – MECS La Landelle (81), Union syndicale départementale des syndicats CGT de la santé et de l'action Sociale (09, 12, 30, 32, 34, 48, 65, 66), Aide à Domicile en Milieu Rural - ADMR (12, 82), Aide et Maintien à Domicile (81), Ariège Assistance (09), Pyrene Plus Tarbes (65), Syndicat Départemental Haute Garonne Aide et Maintien à Domicile (31), Caisse d'Allocations Familiales – CAF (31, 46, 65, 66, 82), Caisse Primaire d'Assurance Maladie – CPAM (09, 46, 66, 82), Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail Midi-Pyrénées (31), Informatique de la Mutualité Sociale Agricole – IMSA (82), Mutualité Sociale Agricole – MSA (34), Unions de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales – URSSAF (09, 34, 46, 82), UGECAM Occitanie, Missions locales (82), APEI (34), Urgences Sêtoises (34), ASE (34), UNAPEI (34, 66), ISSUE (34), APAI (34), APS (34), ADAGES (34), ALGEEI (46), Association des Paralysés de France St Pierre (34), Association pour Personnes en Situation de Handicap – APSH (34), Établissement Public d'Accompagnement et de Soins - EPAS (65), Malakof Méderic Humanis (31, 34), Collectif Mutualité (31), Languedoc Mutualité (34), Centre d'Hémodialyse Nephrocare Béziers (34), Centre d'Hémodialyse Nephrocare Montpellier (34), Institut Camille Miret – ESPIC psy (46), Territoriaux Isolés d'Ariège-Couserans-Volvestre-Séronais (09), Etablissement Public Médico-éducatif du Roussillon (66), ADPEP (66), Union Locale de Saint-Girons et du Couserans (09), Clinique Mutualiste catalane (09), Coordination Syndicale Départementale des Services Publics du Tarn (81).

Toulouse,
Le 6 avril 2020